



Formation Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
Niveau Opérateur

Dernière mise à jour le 03-01-2024

Lieu : 111 avenue de Paris
51000 Châlons en Champagne

Durée : 7 h
Effectif : 10 Stagiaires maxi

Contact : Karyl GEENS
Gérant/Formateur
06 85 48 70 92
karyl@champelecformation.com

Structure :
SARL CHAMP'ELEC FORMATION
www.champelecformation.com
Prix : Nous consulter pour devis

Délai de mise en œuvre : 1 mois

Délai d'accès : Variable, contacter Karyl GEENS par téléphone ou par mail.

Accessibilité aux handicaps : Afin d'organiser l'accueil, veuillez contacter Karyl GEENS pour analyser la faisabilité de la formation. Nous pourrions ensuite détailler ensemble le niveau d'équipement et l'organisation nécessaire en fonction du niveau et de la nature du handicap.

Formation continue : Prévoir un recyclage tous les cinq ans.

Public cible : Toute personne, salariés ou non, exposée aux risques liés aux réseaux aériens et souterrains.

Prérequis : Aucun.

Objectifs : A la fin de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Identifier les risques spécifiques liés à chaque réseau rencontré.
- Adapter son comportement en fonction des situations à risques.
- Identifier les réseaux présents grâce à leurs émergences.
- Identifier la nature des réseaux présents en fonction du marquage au sol et aux grillages avertisseurs.



CHAMP'ELEC FORMATION

PRÉSERVONS LA VIE

Organisation et modalités de la formation : La formation aura lieu en présentiel durant 7h consécutives.

Niveau de sortie : Aucun

Cadre de la formation : Référentiel, documents et attestations de référence du ministère de l'écologie et du développement durable.

Moyens pédagogiques : Salle de formation, Vidéoprojecteur, PPT, Vidéos, tablettes.

Modalités d'animation et moyens d'encadrement de la formation :

L'encadrement : Formateur certifié CNEFOP, diplômé FPA NIV III. Champ'élec Formation est centre d'examen agréé AIPR.

Modalités pédagogiques : Les compétences seront transmises par deux méthodes pédagogiques principales : Méthodes heuristiques, démonstrations verbalisées et argumentées.

Appréciation des résultats :

En fin de formation : Epreuves théoriques individuelle sur le site du ministère de l'écologie et du développement durable.

Objectifs : A la fin de la formation, les stagiaires seront capables de travailler, en toute sécurité, à proximité de tous les réseaux sous-terrain et aérien, en respectant les règles de sécurité et de protection, des personnes et des biens.

Niveau de sortie : Aucun

Cadre de la formation : Attestation de réussite aux tests d'évaluation.

Moyens pédagogiques : Salle de formation, Vidéoprojecteur, PPT, Vidéo.

L'encadrement : Formateur diplômé d'état FORMATEUR PROFESSIONNEL D'ADULTES NIV III, 20 ans d'expérience dans les réseaux électriques aérien et souterrains.



Programme de formation :

Accueil

- Présentation de la structure et du formateur

Généralités réglementaires

- Dispositions réglementaires
- Droits et devoirs des intervenants

Les intervenants des réseaux et leur rôle

- Le guichet unique
- Le gestionnaire de voirie
- Les propriétaires, gestionnaires, concessionnaires et exploitants de réseaux
- Les services de contrôles
- Maître d'œuvre et maître d'ouvrage, responsable de projet et exécutant de travaux.

Que faire en cas d'endommagement ?

- Arrêter
- Alerter
- Aménager
- Accueillir

Les risques liés aux réseaux

- Les réseaux sensibles
- Les réseaux non sensibles
- Les réseaux particuliers

Qu'est-ce que L'AIPR

- Réglementation et définitions



Identification des réseaux et affleurants

- Les affleurants
- Les marquages piquetages
- Les grillages avertisseurs
- Les distances réglementaires

Conduite à tenir en cas de proximité de réseaux dans la zone de travaux

- Balisage du chantier et prescriptions de sécurité

Les travaux sans tranchée

- Conditions particulières liés à l'utilisation d'une fusée

Les travaux urgents

Conduite à tenir en cas d'accident

Etude des documents réglementaires

- DT/DICT
- ATU
- Constat contradictoire
- Attestation d'AIPR

Préparation au test